



## Mode d'emploi / Calendrier

### 1- Bureaux de votes dans locaux intersyndicaux ou syndicaux :

- Lunel le lundi 04/11/2019 / local intersyndical 1<sup>er</sup> étage
- Sète le mardi 05/11/2019 / local intersyndical RDC
- Béziers le mardi 05/11/2019 / local intersyndical Bât B 2<sup>ème</sup> étage
- Montpellier Chaptal le mardi 05/11/2019 / 4<sup>ème</sup> étage
- Montpellier La Paillade le mardi 05/11/2019 / local intersyndical
- Montpellier Millénaire le mardi 05/11/2019 / local intersyndical
- Montpellier Montmorency le mardi 05/11/2019 / matin : RDC machine à café / après midi : 1<sup>er</sup> étage machine à café.

### 2 Tournées des postes et services :

1<sup>ère</sup> tournée (mardi 29/10/2019) : Montpellier Municipale / CSRH / CPS / Hérault Amendes

2<sup>ème</sup> tournée (lundi 04/11/2019): Gignac / Clermont l'hérault / Lodève / Bédarieux / Lamalou

3<sup>ème</sup> tournée (lundi 04/11/2019): Paierie Départementale / Montpellier CHR / Les Matelles / Castries / Mauguio

4<sup>ème</sup> tournée ( lundi 04/11/2019): Frontignan/ Sète Municipale / Pézenas / Agde

5<sup>ème</sup> tournée ( lundi 04/11/2019): St Pons / Murviel Les Béziers / Capetang / Béziers Clémenceau

Si vous constatez que le jour du vote vous n'êtes pas présent, vous avez la possibilité de donner une procuration à un collègue sur le site.

Vous trouverez à l'appui de ce mode d'emploi / calendrier le modèle de procuration.

Pour les EDR, vous avez deux possibilités

Option 1 : Vous votez directement ou par procuration sur le site où vous exercez durant le mois de novembre et votre nom est ajouté sur les listes d'émargement.

Option 2 : vous êtes présent à la réunion du 5 novembre à Montpellier sur le site de Montmorency et vous vous rendez au bureau de vote.

### **3- Dépouillement et résultat le mercredi 6 novembre 2019**